L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,
Bureaux No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 28 JANVIER 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 20 Octobre 1890.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées:

Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " 4 h. P. M.

Au retour, partira de Madisonville:

Les LUNDIS....................5:30 A. M.
Les MERCREDIS..................6 A. M.
Les VENDREDIS..................6 A. M.

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:
TOUS LES DIMANCHES à 8 h. A. M.

[illegible] reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE,
No 47 rue Carondelet.

27 mars—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Laurent, samedi, 24 janvier
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 31 janvier
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 février

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivant:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Partant mercredi, 28 janvier, à 8 A. M.

LOUISIANA,
Capt. Gager.

[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine...................$40
Entrepont.......................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4aout—1 an   Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

Départ de la N-Orléans Pacific Express, daily.......4 25 pm	Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, daily.........7 30 am
San Antonio Express, daily 8:00 am	New Orleans Express, daily...7 25 pm

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec toutes les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 24 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New-York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N.-Orléans	9:45 a.m.	8:15 p.m.
Arrive à Meridian	4:60 p.m.	9:05 p.m.
Arrive à Akron	7:16 p.m.	11:35 p.m.
Arrive à Birmingham	10:20 p.m.	2:15 a.m.
Arrive à Attalla	12:47 a.m.	4:13 a.m.
Arrive à Chattanooga	3:50 a.m.	7:00 a.m.
Arrive à Burgin	1:29 p.m.	2:45 p.m.
Arrive à Lexington	2:40 p.m.	3:45 p.m.
Arrive à Cincinnati	6.09 p.m.	6:20 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 24 St. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
B. G. EDWARDS, R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.
M. John W. T. Leech est au[illegible] solliciter souscriptions.

On peut, sans attendre l[e] solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert B[aldwin], trésorier (New Orleans National Bank)

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.
1er mars—

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée punaise, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas,) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril—   DR. C. TESTUT.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce vingtième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-onze devant moi, FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement ont comparu les diverses personnes qui ont ici apposé leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institutions de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former de même que les personnes qui, à l'avenir, pourraient devenir ses associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et fins ci après indiqués régis par les conventions et les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "The New Orleans Co-operative Banking Association", et elle aura pouvoir et autorité de le garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.

Le domicile de cette association est ici fixé et établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE III.

Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorise la loi; de procurer des escomptes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres après que leur solvabilité matérielle et morale aura été reconnue par le Comité préposé aux admissions.

ARTICLE IV.

Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts, aura le pouvoir d'acheter et de vendre des comptes de change du pays; de prêter de l'argent à ses membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété foncière ou personnelle, sur des collatéraux ou sur des marchandises; de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et ailleurs; de faire faire et de se servir d'un sceau d'incorporation; de posséder, recevoir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation telle propriété foncière ou mobilière qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.

Cette association nommera tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixera leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les règlements qui lui feront besoin, conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de dresser tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette association sera de cent mille dollars ($100 000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq ($25 dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action; le premier paiement devant être fait lorsqu'on signera l'acte d'incorporation; les autres paiements, un chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pourra à n'importe quel moment payer en totalité sa souscription.

ARTICLE VII.

Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateurs", qui seront considérées pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux dépensé pour l'organisation de l'association, et seront divisées également comme un bonus parmi les fondateurs de l'association, et elles indiqueront le taux du profit auquel les détenteurs auront droit, et ne porteront aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci après. Ces actions porteront aussi les noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant en son propre nom ou au nom de la maison dont il serait l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice-Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième lundi de janvier de chaque année, commençant en l'année 1892, assemblée dont il sera donné avis trois semaines au moins au préalable dans un journal français un journal anglais et un journal allemand de ce ville; élection pour laquelle quatre juges ne faisant partie à ce moment d'aucun comité seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin; et à cette élection, la personne recevant une majorité des suffrages sera déclarée dûment élu et tout de suite entrera en fonctions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé le conseil d'administration fera tenir une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus haut. Une omission de nommer un Bureau d'administration n'annulera pas cette charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit en personne ou par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier, tous autres employés qu'on jugera nécessaire et seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'Administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et exigera le cautionnement qu'il jugera convenable; il rédigera et adoptera des règlements pour la gouverne de l'association et l'expédition des affaires, il les modifiera ou les amendera à son gré. Le dit Bureau ou le Président avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par la mort, une démission ou autrement. Aucune délibération, aucune résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice-Président. Les administrateurs décideront toutes les questions du ressort de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.

Le Président ou celui qui agira à sa place, sera la personne à qui devront être adressées toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.

Le nombre des actions placées s'élève à 4,000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont de droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidau, A. Walz Joseph Duquesne, E. S. Maunsell, J. E. Richard, C. Madsell, L. Delcasal, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Burthe, G. Durel, W. M. Lonsdale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.

Les actions de cette association seront propriété personnelle et participeront pour (25) vingt-cinq pour cent aux profits nets de l'association, payables semi-annuellement. Elles seront transférables dans les livres de l'association de la façon qu'indiqueront les règlements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association ou de ses contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.

Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1,000,000) de dollars ou se conformant aux lois de l'Etat; elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, altérations et additions qu'elle jugera nécessaires, lesquelles devront être soumises et adoptées à une assemblée générale des actionnaires tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues française, anglaise et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires, et exécutées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions à eux appartenant relativement au fonds capital de la corporation antérieurement à l'augmentation; et toute action non placée à l'expiration de ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration au profit de la corporation, à un taux non moindre que la valeur au pair.

ARTICLE XIII.

Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour un crédit spécifique au président, donnant son nom, surnom, profession et domicile et le président transmettra la dite demande au Comité d'Admission, avec telles observations que celui qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre, avec tel crédit qui aura été recommandé par ledit Comité d'Admission, et elle sera tenue de souscrire son nom à la charte [illegible] les règlements de l'Association. Les premiers vingt-cinq membres seront élus comme membres par le Board d'Administrateurs de cette Association, et le constituant après le premier Comité d'Admission.

L'admission comme membre aura lieu par notoriété publique et réputation, et au moment de son admission, il paiera cinq (5) pour cent du montant du crédit qui lui est alloué pour l'association, lequel montant formera partie des fonds des membres, et à défaut du paiement requis par l'Article Dix-Sept, le dit montant sera appliqué au paiement de sa proportion du montant dû par les membres en défaut.

Le minimum du crédit qui sera alloué à tout membre sur notoriété publique et réputation, et sur sa propre signature, sera de cent ($100) piastres, et le maximum mille ($1,000) piastres, pourvu qu'aucun escompte ou qu'aucunes avances ne soient faites aux membres admis jusqu'à ce qu'on ait accordé un crédit à quatre cents pétitionnaires ainsi qu'il est pourvu dans la charte.

ARTICLE XIV.

Aucun papier commercial ou promesse de payer, échéant après quatre-vingt-dix jours, sera escompté par l'association.

Le taux d'escompte n'excédera pas huit pour cent par an.

ARTICLE XV.

Les membres de cette association participeront aux pertes de leur classe en proportion du montant des crédits ou prêts qui ont pu leur être ouverts, et ils participeront aux profits ainsi que cela est pourvu ci-après.

ARTICLE XVI.

Aucun membre ne participera aux profits de cette association, à moins d'avoir été membre de celle-ci pendant au moins trois mois. Il pourra se retirer de l'association en envoyant sa démission au président par écrit, mais il restera responsable de toutes les dettes contractées jusqu'à la date de sa démission.

ARTICLE XVII.

Au cas où un membre ne ferait pas face à ses obligations envers cette association ou qu'il serait suspendu pour cause, chaque membre ottenu les membres seront requis de payer à cette association, dans quinze jours, sa part en proportion de la somme due par le dit membre en défaut, et le dit membre en défaut ou suspendu aura par là forfait toutes les sommes déposées par lui sous l'Article Treize de cette charte, jusqu'au montant de sa dette à l'association, et aura aussi forfait tous dividendes et profits accrus jusqu'à la date du dit défaut ou suspension.

ARTICLE XVIII.

Il y aura un Comité d'admission composé de vingt-cinq membres, qui sera élu pour un mois, et choisi par lot, par le président et deux membres du Board d'Administration. Les membres sortant du dit comité ne pourront pas être réélus que lorsque la liste des membres aura été épuisée.

ARTICLE XIX

Le comité d'admission seul décidera par le scrutin secret sur la solvabilité et l'admission de tous pétitionnaires faisant une demande pour devenir membres.

Huit membres du dit comité constitueront un quorum, dont les trois-quarts seront nécessaires pour accorder un crédit au dit pétitionnaire et pour l'admettre. Le dit comité se réunira hebdomadairement, et sera présidé par le président ou vice président de l'association.

ARTICLE XX.

Un rapport trimestriel de l'état de l'Association sera fait et publié ainsi que la loi l'ordonne.

ARTICLE XXI.

La distribution des profits sera faite annuellement comme suit:

1. Vingt-cinq (25) pour cent aux actionnaires.
2. Quarante (40) pour cent aux membres.
3. Vingt (20) pour cent sera passé au FONDS DE RESERVE.
4. Quinze (15) pour cent sera alloué aux Fondateurs durant l'existence de l'Association.

ARTICLE XXII.

L'intérêt des Fondateurs de cette Association ne pourra jamais être ou modifié ou altéré pendant l'existence de cette Association.

ARTICLE XXIII.

L'argent ou autre propriété déposé dans cette Association par des dames mariées ou des mineurs ou les-mêmes pourront être retirés par elles sur leurs propres ordres ou signatures sans autre autorisation.

ARTICLE XXIV.

A l'expiration de cette charte, cette association sera liquidée par trois commissaires nommés par le Board d'Administrateurs, à une séance régulière du dit Board. Les dits commissaires seront actionnaires de l'association et leur compensation comme liquidateurs sera fixée par le Board le jour de leur nomination.

ARTICLE XXV

Jusqu'à l'élection qui aura lieu le troisième lundi de janvier 1892, et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et seront entrés en fonctions, les personnes suivantes constitueront le premier board d'Administrateurs, à savoir: P. M. Schneidau, A. Walz, J. E. Richard C. Madsell, A. F. Himel, E. S. Maunsell, Leon Hanbtman et L. Delcasal avec P. M. Schneidau, comme président et A. Walz, comme vice président.

Ainsi fait et passé dans mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de George Montgomery et Abel Dreyfous, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, l'avocat, après avoir lu le tout.

L'Original est signé:

C. Madsell,	P. M. Schneidau,
Frank D. Chrétien,	Alphonse Walz,
Jos Duquesne,	L. Delcasal,
Gus Durel,	Chas E Wermuth,
Louis Burthe,	J. F. Richard,
W. M. Lonsdale,	A. F. Himel,
Geo Montgomery,	par Jos Duquesne,
A. Dreyfous,	FELIX J. DREYFOUS,
	Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'Acte ci-dessus de l'incorporation de la NEW ORLEANS COOPERATIVE BANKING ASSOCIATION a été, ce jour, dûment enregistré à mon bureau, dans le livre 444, fo 74.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1891.
[Signé] GEO. GUINAULT, R. M.

Je, Félix J. Dreyfous, notaire, pour la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte qui précède est une copie exacte de l'acte d'incorporation de la NEW ORLEANS COOPERATIVE BANKING ASSOCIATION, ensemble avec le certificat de l'Enregistreur des Hypothèques qui y est annexé, existant, parmi mes archives de notaire.

En foi de quoi j'ai apposé ma main et mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le vingtième jour de janvier 1891.

FELIX J. DREYFOUS, Notaire,
No 23 rue du Camp.

27janv—

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 8 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc —Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui réunit la collaboration des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 16 FRANCS. — Douze Mois 30 FRANC

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. — Six Mois, FR. 30. — Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim.

ASSURANCES.

Vingt-et-unième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$234,182 31
Sur risques de marine		2,539 06
Sur risques de rivière		4,818 54
		$241,531 43
A ajouter, primes non acquises de 1889		60,554 00
Primes totales		$302,135 43
A ajouter, intérêts		12,239 08
Revenus		$314,374 51
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$74,489 83	
Sur risques de marine	1,295 67	
Sur risques de rivière	46 16	
Total des pertes payées	$75,831 66	
Retour de primes et cancellations	25,106 84	
Commissions	36,133 75	
Réassurances	28,311 92	
Taxes et Licences	2,006 77	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage et profits et pertes	23,942 81	
Déboursés		$191,333 75
		$123,034 75
A déduire:		
Primes non acquises	$56,930 00	
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00	94,930 00
Bénéfice net		$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse	$ 94,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107	129,470 00
$63,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 155	98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 93 1/2	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	32,976 75
10 Actions Germania Ins'ce Co. @ 115	1,150 00
Prêts sur hypothèque	17,750 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	3,499 03
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$415,979 35

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,944 60
Réserve pour primes non-acquises	56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000,000
	$405,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891.
CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$205,127 23	
Primes maritimes	2,513 95	
Primes des rivières	1,889 72	
	$207,530 90	
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,180 13	
		$248,711 03
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,332 59	
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48	
		12,289 11
Fonds de surplus de 1889		24,476 06
Total		$286,723 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$85,758 37	
Sur risques maritimes	1,863 04	
Sur risques de rivières	299 67	
	$87,921 08	
Réassurances	36,176 61	
Primes remises et commissions	54,577 70	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et honoraires	6,662 87	
		185,338 29
Profits bruts		$101,394 90
Réservé		
Pour primes non expirées	$44,168 67	
Pertes d'incendies non payées	11,963 43	
Dividende de Juillet 1890	10,000 00	
Dividende de Janvier 1891	10,000 00	
Fonds de surplus, 1890	25,262 80	
	$101 394 90	$101,394 90

ACTIF.

Billets dûs pour primes	$155 25
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,970 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	30,278 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH,
J. B. MERILH,	JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES,	D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK,	EMIL WEBER.

11 janv—1m

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—Edition—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est répandue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73....CHARTRES....73

BULLETIN [illegible]

[illegible]

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$7,700,985 00	$[illegible] 00
Même temps la semaine dernière	9,005,925 00	1,112,811 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE.—Souverains Victoria, $4 85@4 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 85@3 90; doublons espagnols, $15 45@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 20-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60, ar mutilé américain, 99@99½c; ar léger américain, 97@99c.; dollars mexicains, 75@80; sols péruviens, 73@75; pesos chiliens, 73@75; argent mutilé américain, 80@95c. par oz; 5 francs 85@95c.; argent anglais, par £, $4 60@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18⅓@19⅓ reichsmarks, billets, 23@24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en bonne demande et ferme.

Papier exceptionnel		8
do A1		8
Prêts sur garanties collatérales		6@7
Time do do		7@—
Papier hypothécaire		8

New-York—Taux de l'argent 2 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3½ 0/0; consols à 97 1/16; U. S. 4's 123½.

Paris—Rentes 95.65¼.

Argent en lingots (par once fin) — Londres 47¾; New York 1.04½; le Mint de la Nlle-Orléans n'achète pas.

CHANGE.

REICHSMARKS—94¾

Le STERLING est stable.

Commercial (60 jours)	484
Traites de banques (60 jours)	486

Les FRANCS sont stables.

Francs de commerce (60 jours)	5.21⅞
Traites de banques (60 jours)	5.17½

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable:

Traites de commerce pair.
Traites de banque pair d'escompte.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 A. M.

13 actions Waterworks Co	89½
40 do do do	90
10 do do do	90
10 do do do	90

Appel de 11 A. M.

$1 000 Louisiana 4 s	93½
$4,000 Extended Crescent	100⅞
43 actions Waterworks Co	90
25 do do do	90¼

Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.

$1,000 Extended Crescent	105⅞
$1 000 Bons à prime	159½
$1 000 Louisiana 4's	93½
$2,000 Louisiana 4 s	93½
6 actions Hibernia National Bank	205½
$19,000 Louisiana 4 s	93½
$6 000 Louisiana 4's	93½
$500 6 0/0 certificate bonds	103
25 actions Waterworks (B 10 and int)	93

Appel de 2 P. M.

10 actions N O Brewing Ass'n	128⅜
22 actions N O Brewing Ass'n	128¼
10 actions N O Brewing Ass'n	128
10 actions N O Brewing As	127¾
30 actions Citizens' Bank	47
12 actions du Carrollton RR. Co	117¼
$3,000 Louisiana 4 s	93½
$1 500 Bons à prime	159½
$5,000 Bons à prime	159½

Après l'appel de 2 P. M.

25 actions du Waterworks Co	91¼
40 do do do	91¼
25 do do do	91¼
10 do do do	91¼
6 do do do	91¼

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National	100	109	112
Bank of Commerce	10	15¼	16¼
Canal & Banking Co	100	145	169
Citizens	100	46½	49
Germania National	100	214	....
Germania Savings	100	....	....
Hibernia National	100	200	230
Louisiana National	100	215½	225
Metropolitan	100	160¼	165
Mutual National	100	126	133
N. O. National	100	700	....
People's	50	121	124
Southern National	100	110¼	111½
State National	100	143	160
Union National	100	....	....
Traders		10¼	10¾
Whitney National	100	305	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins.	100	....	30
Firemen's	50	....	51½
Germania Ins. Co	100	121	....
Hibernia Ins.	100	79	85
Home Ins.	100	101½	....
Lafayette	50	72½	80
Merchants Mutual	100	62½	65
Merchants and Traders	100	130	135
New Orleans Ins. Ass	30	25¾	30
New Orleans Ins. Co	100	88	95
Sun Mutual Ins.	100	132	....
Southern Ins. Co	100	111½	118
Teutonia	100	135	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116¼	119
Crescent City	100	97	99
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	122	125
Orleans	50	67½	69½
St Charles Street	50	90	93
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	60½	61½
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	87	90
Consumers' Ice Co	100	110	....
Louisiana Ice Man. Co	30	1	3¼
Metairie Cem'y A s	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	101½	103
N. O. Waterworks Co	100	91⅞	92
N. O. Brewing Ass	100	127½	128
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
Sugar Shed Co	10	35	....
Louisiana Electric Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
Standard Fireless En. Co	10	....	30
Graham P. S. Co	10	....	....
Roseta Gravel	100	....	....
French Opera Association	100	....	....
Jockey Club		....	....
M. L. & B. As		....	....
Comb. T. Stand		....	....
Variety Theatre		....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		93½	93¾
Louisiana 3's		....	....
Bons de ville.			
Premiums		159½	159¾
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		101½	....
Consolidated 6's, Crossman		101½	102
Extended 6's, Consol. 7s		104½	105¼
Extended 6's, Consol. Crossman		105⅞	....
Extended 6's		104½	....
Extended 6's, R. R.		....	....
Extended 6's, Waterworks		....	....
Extended 6's, Park		....	....
City 6 per cent certificates		103¼	103
Consolidated coupons		101	103
City 5's		100½	101¼
City 7's, old		109½	109¼
City 7's, new		106	....
City 7's, gold		138	148
Bons divers.			
United States 4's		....	....
Canal and Claib. St. R. R. mort		101½	....
Jackson R. R. 2d mort. coup		....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt		....	....
Cotton Exchange Stock		200	....
Produce Exchange Stock		....	....
Board of Trade Stock		....	....
Mech. Dealers and Lumb. Ex		45	75
Sugar Exchange		120	135
Morgan's L. and T. R. R. 7's		126	130
Morgan's L. and T. R. R. 6's		110½	111½
New Orleans Gas bonds		....	....
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort		....	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		32	....
St Charles Hotel Co. mort		....	....
Crescent City RR. 1st (1887)		103	....
Crescent City RR. new		....	107
N. O. City Railroad Co. mort		100	....
Carrollton RR. Co. mort. (1882)		....	....
Carrollton RR. Co. mort. (1892)		112	....
St Charles St. RR. Co. mort		....	120
N. O. Brewing Association bonds		107	109½
N. O. Waterworks Co. 1st mort		132	136
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort		100	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort		....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort		50	....
La. Elect. Light Co. 1st mort		....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort		....	....
Elyton Land Company bonds		90	96½
Levee S. Cotton Press mort		....	....
Cotton Exchange 1st mort		101¼	104
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884		60	....
State Warrants, ordinary, 1885		30	....
State Warrants, ordinary, 1886		35	34
State Warrants, ordinary, 1887		47	....
State Warrants, ordinary, 1888		75	85
Police certificates		65	....
School certificates		....	....
City scrip, old		90	....
City scrip, new		55	....
Jan. int. cert. on State consols		15	30
Certificats émis en vertu de l'acte 93 de 1880		10	....
Unpaid state coupons No 12		8	....
Unpaid State coup. prior to No 12		16	19
State school warrants		20	40

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Coton.—Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 4,350 balles et 2,650 à arriver. Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c. plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6¼	6 15/16
Ordinary	7⅜ nom	7 7/16 nom
Good Ordinary	7 13/16	7⅞
Low Middling	8 5/16	8⅜
Middling	8⅞	9 1/16
Good Middling	10 5/16	10⅜
Middling Fair	11 7/16	11½
Fair	12 3/16 nom	12¼ nom

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 8.78 à 8.80; février 8.79 à 8.81; mars 8.84 à 8.85; avril 8.91 à 8.93; mai 9.00 à 9.01; juin 9.08 à 9.09; juillet 9.17 à 9.18; août 9.16 à 9.17; septembre 8.95 à 8.96; octobre 8.86 à 8.88; novembre — à —; décembre — à —.

Les ventes comprennent 58,100 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 9 7/16; à Mobile 9⅛; à Savannah —; à Charleston —; à Wilmington —; à Norfolk —; à Baltimore —; à Boston —; à Philadelphie —; à Memphis —; à Augusta —.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Inactif.
Coton: Middling Gulf 9 13/16.

FUTURS.

A peine stables.

Janvier 9.00 à 9.06; février 9.01 à 9.02; mars 9.07 à 9.08; avril 9.18 à 9.19; mai 9.26 à 9.29; juin 9.37 à 9.38; juillet 9.45 à 9.46; août 9.45 à 9.46; septembre 9.30 à 9.31; octobre 9.21 à 9.22; novembre 9.15 à 9.16, décembre 9.18 à 9.19.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre, 1,584,222 balles, même temps l'année dernière, 1,624,760 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,149,645 balles; même temps l'année dernière, 4,888,791 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,172 897 balles; même temps l'année dernière, 1,298,959 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,027,095 balles; même temps l'année dernière, 3,381,484 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 348,883 balles; même temps l'année dernière, 278,670 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 910,109 balles; même temps, l'année dernière, 666,391 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Plus ferme.
Coton—5⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et facile.
Coton—71½fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 66½fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 61½fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar and Rice Exchange.

Ventes 902 boucauts de sucre, 3,012 barils de sucre et 1,320 barils de mélasse.

Recettes 992 boucauts de sucre, 3,681 barils de sucre et 2,183 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Stable.

Choice	4⅞@ —
Strictly prime	4⅝@4 7/16
Prime	4⅝@4 7/16
Fully Fair	4 5/16@4 5/16
Good fair	4 5/16@4 5/16
Fair	4 5/16@4 5/16
Good common	—@ 4¼
Common	3⅞@ 4
Inferior	3 @ 3¼

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated	—@ —
Off granulated	—@ —
Choice white	5 7/16@5⅜
Off whites	5 5/16@5 5/16
Gray off white	5⅛@5 3/16
Fancy yellow	—@ —
Choice yellow	5 3/16@5¼
Prime yellow, new	—@ —
Off yellow	5 1/16@5⅛
Seconds	3⅞@ 4⅝

MELASSE—Open kettle—Inactif.

Fancy	—@ —
Choice	—@ —
Strictly prime	—@ —
Good prime	—@ 22
Prime	20@ 21
Good fair	19@ 19
Fair	18@ 18
Good common	15@ 16
Common	—@ —
Inferior	—@ —

CENTRIFUGAL—Inactif.

Fancy	—@ —
Choice	—@ —
Strictly prime	—@ —
Good prime	14@ 15
Prime	12@ 13
Good fair	9@ 11
Fair	9@ 11
Good common	9@ 11
Common	—@ —
Inferior	—@ 8

SIROP—Actif—30@35

RIZ.
(Au Board of Trade.)

Ventes—Sacs riz brut 2,414; barils riz decortiqué 1,986.
Recettes—Sacs riz brut 3 290; barils riz decortiqué —.

RIZ ECALE—Fort et actif.

Head	5¾@6¾
Prime	5⅝@5¾
Good	5⅜@5⅝
Fair	4⅞@5¼
Ordinary	4⅜@5
Common	4@4⅝
No 2	2½@2¾

RIZ BRUT—Fort et actif.
Cotes du riz brut: $3 25 à $ 10.
RIZ POLI—$22 00 à 24 00.
SON—$17 00 à 18 00.

FARINES.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Patente $5 10 à 5 20; extra fancy $4 75 à 4 90; fancy $4 45 à —; choix $4 25 à — le baril.
FARINE DE MAIS—$2 90 à —.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $5 25 à 5 37½ le baril; extra fancy $5 00 à 5 10; fancy $4 60 à 4 75; Minnesota flour, bakers $— à $ 00. Straights $5 25 à —; patents $5 75 à —.
FARINE DE MAIS—$3 00.
CREAM MEAL—Choice $— à $ 25.
GRITS—$— à 3 30.
HOMINY—$3 30 à — le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25.
OAT MEAL—$6 75 à — le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.

MAIS—On cote — à 63 pour le blanc — à 63 pour le mêlé et — à 64 pour le jaune.
AVOINE—Red Rust Proof Oats 58 à 60; No 2 de l'Ouest — à 58; No 1 — à 57.
SON—$— à 1 15.
FOIN—Prime $14 00 à 15 00; Choice $15 50 à 16 50; Fancy $16 00 à 16 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. de plus par boisseau; son 5 à 8c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$11¼ à 11½.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅞ à —; short rib sides 5¼ à —; long clear sides 5¼ à —; short clear sides 5⅝ à —.
BACON—Epaules 5⅝ à —; short rib sides 6⅛ à 6⅜; long clear sides 6⅛ à 6¼; short clear sides 6¼ à 6⅜.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5¼ à 5⅜; prime steam 6⅛ à —.
JAMBON—9¾ à 10¼.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Porc, bbls—Prime mess $10 50 à 10 75; pig $10 50 à 10 75; extra prime $9 25 à 9 50.
Sugar-cured Meats, la livre — Shoulders 6 à —c.; Boston-cut shoulders 6 à 6⅛c.; picnic hams 6⅛ à 6½c.; breakfast bacon 8¼ à 8¾c.; hams 9¾ à 10½c.; pig tongues 6⅞ à 7c. pièce; spare ribs $12 00 à 12 50 par tierce; pig's feet $7 50 [illegible]

[illegible]

EPICERIES.

Les cotes suivantes sont pour des petits lots:
CAFE—Rio Prime 21; good 20½; fair 20¼; ordinary 20; common 17½c. la livre.
BEURRE—Western Creamery — Extra — à 28c.; extra firsts — à 27c.; firsts 22 à —c.; Western Dairy—Extra 18 à 20; extra firsts 15 à 17; firsts 12 à 14. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York cream à 10⅛; Western Cheddars full cream à 11¼; twins, full cream, à 11¼; flats, full cream, à 11¼. Young America's, full cream, à 12. Jobbing un peu plus élevé.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c.; City Fine 80c.; City Crushed 85c.; Rock Salt ¾c. la livre; Pocket Salt 1½ à 3c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $8 00 par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing en dépôt à $20 00 à — par ton, pour l'exportation $— à — f. o. b. par long ton.
Oil cake—$22 00 à 22 50 par long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 30 à 31 bid le gallon [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE — Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—
Eastern — 2¼-pound 9@—c. par yard, 2-pound 7⅜@8c, 1¾-pound —@7c. Western —2¼-pound 7⅞@—c. par yard, 2-pound 6⅞@—c, 1¾-pound —@6½c.
Twine—9½@10 la livre.
COTTON TIES—Arrow $1 35 à 1 37½ le paquet.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c. de plus pour les petits lots et 1 à 4c. de plus par livre.

FRUIT—Frais — Raisins de l'Ouest — à 35 cts par panier de 10 livres; Pommes nominales le baril; Oranges de la Louisiane nominales; Oranges de Messine $2 50 à —; Oranges de Palerme $2 50 à —; Oranges de la Floride $2 50 à 3 00; Oranges de la Havane par baril $4 00 à 5 00; Limons—Messine $2 50 à 3 50 par boîtes, Palerme $2 50 à 3 50, Bananes $1 75 à 2 25 par régime; Ananas $1 50 à 2 00 la douzaine.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—[illegible] 6½ à 10c, tranches 11 à 11½, fancy evaporated 13 à 15c; Dattes—Persian par boîtes de 60 livres 7⅛c, boîtes de 15 livres 10c.; Fard par boîtes de 60 livres 9c., boîtes de 15 livres 14c.; figues sèches 15c; currants, 6 à 7c; prunes 10c; citrons — à 20c; raisins secs de la Californie $2 65 à — par boîtes, Malaga $3 25 la boîte, moscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pecans—Louisiane 10 à 25, Texas 10 à 15c; Pistaches—Tennessee red 6¾ à —c, Virginia hand-picked 7½c., Amandes Taragone 17 à 18c; Noix du Brésil nom. la livre; Filberts 12 à —c., Noix du Chili 12c., Marrons italiens —c, Noix de coco $32½ par 1000, 4c. pièce au baril.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Ces cotes représentent le prix de gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par baril et ¼ à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—Table $3 25 à 3 50; Good $4 25 à 4 50.
OIGNONS—$5 50 à 6 00.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 00 à 1 25; yams $1 50 à 1 75.
AIL—Italien 40c., espagnol 75c.
CHOUX—Bulk 5 à 10c. pièce.
CHOUCROUTE—De l'Ouest, nouvelle $6 00 à 5 50 le baril, demi baril $3 75 à 5 00.
HARICOTS—Choice Northern med. 4⅛ à 4¼; Western red kidney choice — à —; New York red kidney — à 7⅛; Western white kidney 3½c., pois verts 2⅝ à —.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c. de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c. de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 50 à 5 00 la douzaine; poulets $2 00 à 3 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00, dindes, vieilles $14 00 à 15 00, jeunes $10 00 à 12 00.
Grosses volailles de la Louisiane $5 00 à 3 50, poulets $1 50 à 2 50, canards $— à 3 00, oies $4 00 à 4 25, dindes, vieilles $10 00 à 15 00, jeunes $8 00 à 10 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 16 à 17c., ceux de la Louisiane 15 à 18c.
SUIF—4½c. la livre pour celui de la ville; 4c. celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 cts la livre.
LAINE—Burry 10 à 15c. la livre; Louisiane clear 18 à —c., clear lake 23 à —c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4c.; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3c., kips 14 à 30 livres 4c.; peaux de veau 35c. pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3½c.; dry flint 6⅞ à —; dry salted 5 à — c. la livre.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 8 00; castor 10 à 30c. pièce, raccoons 10 à 40c.
PEAUX—Chevreuil 23c. la livre; moutons 10 à 50c. pièce; chèvre 10 à 20c.
MOUSSE—Mêlée 2 à 2½c. la livre; grise 1 à 1½c.; noire 2¾ à 3¼c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à —, pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 2 à 3c.; Leaf 6 à 12c. Cutting and Burley sorts lugs 4 à 10c.; Leaf 10 à 25c.

TABAC MANUFACTURE — Jobbing, par livre—Fine plug 30c. à $1 05, fine medium 53 à 63c.; Bright quarters and common 11 inch 4's et 5's, 23 à 35c. Bright navy, 25 à 45c.; fancy, natural leaf 50 à 90c., fine cut chewing 30 à 65c.; granulated smoking 25 à 70c.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c. de plus par baril. Pitch $1 75 à 1 90; goudron de charbon $5 00 à 5 50 le baril; goudron de pin $3 00 à 6 00. Résine—A B C D E $1 32½; F $1 40, G $1 50, H $1 70, I $1 95; K $2 20; M $2 65 N $3 35; W G $3 90; W W $4 25. Essence de térébenthine 38. Jobbing 2 à —c. de plus le gallon.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 58c. le baril, $5 00 le boucaut; Anthracite $9 00 à 9 50 la ton., bateaux 32c., steamers $3 50 à 3 60 la tonne; en gros 40c. le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c. Cerona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles, Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 25 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

Alcool, le gallon	$2 45@	2 50
Brandies, du pays, le gallon	1 50@	2 50
Pêche, vieux, le gallon	2 25@	3 50
Pomme, le gallon	2 25@	3 50
Cognac importé, 1882, le gallon	...@	5 25
1876	...@	6 00
1875	...@	6 00
1870	...@	7 00
1865	...@	7 50
1860	...@	9 00
1848	...@	12 50
Otard, Dupuy & Co. Cognac, 1882	...@	6 00
1870	...@	7 50
1864	...@	9 50
1848	...@	10 75
Bisquet, Dubouche & Co. Cognac, 1878	...@	5 00
1870	...@	6 00
1848	...@	9 00
Whisky—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 15@	1 20
Ouest	1 15@	1 20
Bourbon	1 40@	3 50
Seigle	1 50@	3 50
Ecosse, importé	4 00@	4 25
Irlande, importé	4 00@	4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	...@	3 00
Duffy's malt whisky, par caisse	...@	9 00
Genièvre—Du pays, de New-York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1 50
Hollande, par gallon	3 00@	3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par gallon	3 00@	3 75
Sir Robt. Barnett's Old Tom, par caisse	9 50@	10 00
Holland, par caisse	8 50@	9 00
Vins Rouges—Claret ordinaire, la caisse	2 75@	3 50
Importé Médoc, la caisse	...@	5 00
St-Julien, la caisse	...@	5 50
Vertheuil Médoc, la caisse	...@	6 50
Margaux, la caisse	...@	7 00
Château Dillon, la caisse	...@	7 50
Château Dauzacy, la caisse	...@	10 00
Pontet Canet, la caisse	...@	10 00
Larose, la caisse	...@	14 00
Léoville, la caisse	...@	14 00
Château Haut Brion, la caisse	...@	24 00
Château Lafitte, la caisse	...@	29 40
California Claret, le gallon	35@	75
California Zinfandel, le gallon	45@	1 00
Importé, ordinaire, la barrique	57 50@	60 00
Clarets de famille, la barrique	65 00@	80 00
Richebon, la barrique	...@	95 00
Blanquefort, la barrique	...@	105 00
St-Clément, 1887, la barrique	...@	125 00
Château Dillon, la barrique	...@	125 00
Vins Blancs — Californie, le gallon	45@	90
Ordinaire, la caisse	3 75@	3 50
Importé Graves, la caisse	...@	6 00
Importé Sauternes, la caisse	...@	8 00
Importé Haut Sauternes, la caisse	...@	10 00
Imp. Chât. Carbonnieu, la caisse	...@	10 00
Imp. Château d'Arche, la caisse	...@	11 50
Imp. Chât. Sudecvaut, la caisse	...@	15 25
Imp. Château Rousset, la caisse	...@	16 00
Importé Château Latour Blanche, la caisse	...@	18 00
Importé Chât. Yquem, la caisse	20 00@	30 00
Importé de famille, la barrique	65 00@	90 00
Importé fin, la barrique	100 00@	200 00
Pinte $1 de plus par caisse.		
Ordinaire, la caisse	2 25@	3 50
Muscat, la caisse	4 50@	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 00@	1 10
Madère, genuine line, le gallon	3 50@	5 00

[illegible]		
Sherry, [illegible]	1 00@	1 —
Sherry, [illegible], le gallon	1 50@	3 —
Sherry, la caisse	20 00@	25 00
Tokay, [illegible], la caisse	6 00@	25 00
Champagne — Redner carte blanche, quarts, la douzaine	...@	30 00
G. H. Mumm & Co's Dry Verzenay	...@	27 50
Extra Dry	...@	31 50
Delbeck & Co.'s extra dry, quarts	...@	32 50
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	...@	33 00
D. B. Pol & Co.'s, quarts	...@	35 00
Perrier-Jouet — Crémant Royal, quarts	...@	30 50
Perrier Jouet—Special, quarts	...@	32 50
Moet & Chandon, white seal, etc	...@	32 50
Bouche, extra sec, quarts	...@	29 50
Bouche, Sec, quarts	...@	29 50
Bouche Riche, quarts	...@	29 50
Pommery Sec	...@	31 25
Veuve Clicquot	...@	31 25
Pints $2 de plus par caisse.		
Ale et Porter—		
Read Bros, la douzaine	...@	1 75
Burke, E. J., la douzaine	...@	1 75

QUINCAILLERIE.

Axes—"I cut hoes," par douz.	$6 00@	8 50
Crescent, par douz.	6 50@	7 00
Diamond axle grease, en boîtes, par gr.	5 00@	5 50
Scott's bellows, 28 to 42-inch, chacun	5 00@	12 00
Trace chains, la paire	25@	75
Or chains, ¼, 5-16 et ⅜, par livre	5@	7
Hoes—A. B. & Co., E. B. No 2-6 @8, par douz.	2 25@	5 00
A. B. & Co., A. B. No 2-6@8, par douz.	2 50@	5 00
Lynden B.C.No 4-6@8, par douz.	2 25@	5 00
Baldwin sec 4-6 1, par douz.	5 00@	4 00
West La Dow cultivator, W-lay by discs, chacun		65 00
Planet, Jr., cultivator, plain, chac.		4 25
Planet, Jr., cultivator, horse hoe, chacun		6 25
Planet, Jr., cultivator, wheels, cha.		75
Brest La Dow cultivator, chacun		40 00
Universal cultivator, chacun		30 00
Columbia cultivator, chacun		38 00
Brown riding cultivator, chacun		28 50
Brown walking cultivator, chacun		23 75
Monroe rotary harrows, Nos 1@3	17 50@	30 00
Geddes' hinge harrows, 14@30 teeth	7 50@	15 00
Pennington side harrows, chacun		3 50
A. B. & Co. side harrows, chacun		3 00
Expanding harrows, 11 teeth, chac.		4 75
La Dow disc harrows		33 00
Deere disc harrows, No 1		36 00
Deere disc harrows, No 4		34 00
Hollow ware, ski lots and lids		2½
Anvils	10@	12
Bar iron, basis, per cwt		2 00
Sheet iron, basis, per cwt		2 75
Steel nails, 50@60 basis, keg		1 95
Iron nails, 50@60 basis, keg		1 90
Wire nails, 50@60 basis, keg		2 50
I cut hoes plows, peny x pts.	list $5 75, less 35 per cent	
I cut hoes plows, A-O x pts.	list $6 75, less 35 per cent	
I cut hoes plows, B-O x pts.	list $7 50, less 35 per cen	
I cut hoes plows, C-O x pts.	list $10 40, less 35 per cen	
I cut hoes plows, D-O x pts.	list $11 40, less 35 per cent	
A. B. & Co. steel plows, peny x pts., chacun		2 50
A. B. & Co steel plows, A-O x pts, chacun		2 00
A. B. & Co steel plows, B-O x pts, chacun		3 50
A. B. & Co. steel plows, C-O x pts, chacun		5 00
A. B. & Co. cast plows, B-S-K peny x pts., chacun		1 75
John Deere Plows—		
Texas Ranger series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Blue Board series, steel and wood beam, 30 per cent from list.		
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.		
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.		
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter without roller, net	13 00@	....
Roller, for same, net	1 00@	....
Georgia stocks, single		75
Georgia stocks double		1 70
Farmers' pet double stocks		1 75
Rope, sisal, ¾-inch and over, basis		7⅛
Rope, manila, ¾-inch and over, basis		11¼
Rope, cotton, 3 16 and ¾ inch, basis		14
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@	10 00
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	5 50@	10 00
Barb wire, galvanized, per cwt		3 25
Drop shot, tower, per bag		1 35
Buck shot, per bag		1 60
Dupont powder, per keg		5 50
Cane knives, per doz.	4 75@	5 50
Wheel barrows, per doz.	14 50@	19 00
Best coal barrows, chacun	5 50@	6 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

Yellow pine, rough, par 1,000 feet—

Timber No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	8 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	10 00
Boards No 1	12 00	Weth.b'ds No 1	12 00
No 2	10 00	No 2	10 00
No 3	10 00	Ceiling No 1	12 00
No 4	7 00	No 2	10 00
		No 3	8 00

Yellow pine, dressed—

Flooring No 1	$21 00	Ceiling No 1	$15 00
No 2	15 00	No 2	12 00
No 3	13 00	No 3	10 00
Weth.b'ds No 1	14 50	Boards No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	12 00
		No 4	10 00

Cypress—

Rough b'ds No 1	$25 00	Dr'ed b'ds No 1	$30 00
No 2	20 00	No 2	25 00
No 3	18 00	No 3	22 00
No 4	14 00	No 4	20 00
No 5	12 00	No 5	17 00
No 6	7 @10	No 6	13@15

Wharf timber—
No 1 .... 13 No 2 11
No 2 .... 9½

Mahogany timber per ton	$50 00@65 00
Cedar timber, per ton	30 00@60 00
Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber, per 1000	40 00@60 00
Shingles—16, 18 and 20 inch, sawed and split	2 50@ 3 00
Laths, per 1000	1 50@ ....
Alabama lime	95@ 1 00
Cement, domestic	1 75@ 2 00
Cement, imported	2 75@ 3 00
Slate	5 75@ 7 00
Brick, Lake and T. C. R. R.	5 50@11 00
Brick, paving	11 00@12 00
Brick, ordinary	7 00@ 8 00
Sand	20@ 35
Shells, small	....@ 40
Shells, large	1 25@ 1 50
Plaster calcined	1 50@ 1 60

MARCHE AUX BESTIAUX.

Bœufs — Grass, par livre, gross	2¾@ 3
Common to fair	2 @ 2½
Mississippi, Alabama, etc., choix, par livre	1½@ 2
2me qualité, par tête	$10 00@14 00
Vaches communes et vieilles	7 00@ 9 00
Veaux—1re qualité, par tête	6 00@ 9 00
2me qualité	5 00@ 6 00
Yearlings—1e qualité, par tête	8 00@11 00
2me qualité	6 00@ 8 00
Porcs—Good fat Western, par livre gross	3 @ 4
Fair Ouachita	3 @ 3½
Moutons—Choice, par tête	3 00@ 3 00
Fair, par tête	1 00@ 2 00
Vaches laitières—1re qualité, par tête	30 00@40 00
2me qualité, par tête	20 00@30 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 50@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@150
Mulets pour coton	100@175
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	225@250

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

[illegible]

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

[illegible]

FEUILLETON.

No 79 — Commencé le 28 octobre.

GRAND CŒUR

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

QUATRIÈME PARTIE.

LA VOIX DU SANG.

VII

LE GUÉPIER.

[Suite.]

Tu n'as pas assez de calme pour vaincre ces vipères de malheur. Moi, je suis sûre d'en être maîtresse, si tu te tais et si tu me laisses agir seule.

—Je ne veux pas les revoir.

—Ce n'est pas possible tout à coup.

A cet instant, la porte s'ouvrit subitement et Maurice entra.

Le bouleversement de Laure et de Roselin le frappa en plein cœur.

—Qu'est-ce que vous avez? demanda-t-il aussitôt.

Laure, déjà maîtresse de son émotion, sourit.

Mais le jeune homme savait l'empire que sa mère avait sur elle-même, il ne s'arrêta pas à ce sourire.

—Maxime est-il malade, continua-t-il en pensant d'abord à son fils.

—Non, Dieu merci! s'exclama Laure.

—Alors, c'est Souriquette? Ah!... elle est bien changée, en effet, depuis quelques jours!

—Ce n'est pas cela, affirma à son tour Roselin, tandis que sa femme devenait pâle rien qu'à l'idée que l'indisposition d'Henriette, qu'elle supposait un prétexte pour rester avec son grand-père, pouvait ne pas être feinte.

—Alors, qu'est-ce que c'est? demanda Maurice dont les sourcils involontairement se fronçaient, entrevoyant une partie de la vérité.

Puis soudain, se raccrochant à une branche:

—Peut être perdez-vous une grosse somme dans quelque maison véreuse? insista-t-il.

—Non, non, ce n'est pas encore cela, fit Roselin, les affaires au contraire n'ont jamais si bien marché!

En même temps, comprenant la raison de sa femme, et ne voulant pas que Maurice apprit ainsi l'inconduite probable d'Inès, il cacha la lettre ouverte devant lui.

Mais le jeune homme avait vu le mouvement, du reste maladroit, de son père.

—Qu'est-ce que tu dissimules-là? fit-il en désignant le buvard sous lequel Roselin avait glissé l'enveloppe.

Rien, dit l'industriel. D'ailleurs, est-ce que mes affaires te regardent?....

—Ah! fit simplement Maurice avec une préoccupation évidente.

Puis, au bout de quelques minutes d'un silence lourd:

—Alors, dit-il, si la santé de ceux que nous aimons est bonne, si les affaires marchent bien, qu'est-ce qui peut être cause du bouleversement dans lequel je vous trouve?

Laure prit son courage à deux mains.

—Eh bien! lui dit-elle, je vais te le dire, moi. Aussi bien, tu es un homme, et tu dois voir la situation en face.

Un frisson passa sur la peau de Maurice, mais il se raidit:

—Parle, dit-il, je t'écoute.

—Tu n'es pas heureux dans ton ménage, et cet état de choses nous désespère.

—Me suis-je plaint? Et si je n'ai eu, en effet, que déceptions et regrets, à qui la faute? Et qui puis-je accuser autre que moi?

—Ça, c'est bon vis-à-vis de toi-même, mais par pour nous.

Tu es notre fils, et que le malheur vienne de droite ou de gauche, il y est. Or l'idée de te voir souffrir nous martyrise.

—Le travail me sauvera.

—Je l'espère, mais ta nouvelle famille voit ce travail d'un mauvais œil; Mme d'Argelles hier m'a réclamé la réalisation de la promesse que ton père a eu l'imprudence de lui consentir le jour du baptême de Maxime; elle voudrait une installation à Paris, en dehors de nous.

—Ah! qu'as-tu répondu?

—Que je te croyais dans l'intention de continuer à rester ici avec nous, afin de travailler à l'usine.

—C'est en effet mon intention formelle.

—Ni Mme d'Argelles ni sa fille ne l'accepteront.

—Il le faudra bien cependant. Je ne céderai pas.

—Tu auras alors l'enfer chez toi.

—Ça ne changera pas la situation actuelle, murmura Maurice entre les dents.

Laure continua:

—Jamais ces femmes-là, nées pour les fêtes, le monde et le plaisir, n'accepteront notre existence de travail, bourgeoise et banale comme elle l'est. Il leur faut la représentation, la vie au dehors, l'éclat et le gaspillage. Chez toi, il y aura des scènes fréquentes, des récriminations journalières. C'est cette perspective de tiraillements encore plus profonds, qui nous bouleversait, ton père et moi, quand tu es entré.

—Il faudrait arriver à séparer la marquise d'Inès, dit Maurice. Ma femme est encore jeune, peut-être viendrions-nous à bout de lui faire aimer son intérieur si elle n'avait pas sa mère avec elle.

Laure respira. Les soupçons de son fils s'étaient évanouis.

—Peut-être, dit-elle. Mais cette séparation sera difficile et ne se produira pas ainsi. Pour l'instant, je crois que tu ferais bien de rejoindre d'Argelles le plus vite possible. Dans quelques mois, tu reviendras. Et, comme cette fois-là, je n'inviterai pas la marquise, la séparation entre la mère et la fille sera plus aisée et plus naturelle.

—Alors, tu me conseilles de partir?

—Oui.

Il regarda sa mère profondément, longuement, revenant aussitôt à ses premiers soupçons.

—Tu sais, dit-il tout à coup, que je puis tout accepter, tout excepté quelque chose qui toucherait à mon honneur.

—Oh! Maurice, s'écria la pauvre femme, quelles mauvaises pensées tu as là!.... Il faut les chasser, mon enfant.

Le jeune homme ne parut pas entendre cette dénégation.

Il serra les mains de sa mère à les briser.

—Tu sais aussi, continua-t-il, que la seule chose que je ne vous pardonnerais jamais, c'est que, connaissant un fait quelconque intéressant cet honneur qui m'est plus cher que la vie, vous me l'ayez dissimulé, l'un ou l'autre....

—Inès n'est pas capable d'oublier ses devoirs, balbutia Laure éperdue, sous le regard investigateur et résolu de Maurice.

Il se leva, et très pâle s'en alla sans répondre.

—Veux-tu encore parler, Roselin? demanda la pauvre femme anéantie.

—Ah! Dieu non! s'exclama le brave homme aussi désespéré que Laure. Fais ce que tu voudras.... Pourvu que ces coquines ne nous amènent pas de nouvelles complications, c'est toujours ce que je demande!....

Une demi-heure après, Mme Vallauris ayant vu son fils traverser la cour pour aller au dehors, se hâta de se rendre chez Diane.

On lui dit que la marquise était sortie de très bonne heure, et n'était point encore rentrée.

Elle revint dans le bureau, sentant que ses paroles et ses conseils étaient plus que nécessaires à son mari, dont l'énergie n'était point à la hauteur de la sienne, pour supporter toutes les tristesses qui les entouraient.

La marquise d'Argelles avait en effet quitté la maison des Vallauris sous le coup des préoccupations les plus graves.

Depuis son installation rue Denfert, Diane tourmentée toujours des mêmes idées avait recommencé l'enquête sommaire qu'elle avait faite quelques semaines auparavant, lorsque Jacques de Rhodes l'avait suivie à Levallois-Perret.

Sa diabolique intelligence l'avait bien servie.

Quelques paroles imprudentes, prononcées par Vallauris, lui avaient fait retrouver l'ancienne patronne de Laure et de Roselin, Mme Varnet, et Diane s'était abouchée avec elle.

Quinze ou seize ans, dans la vie d'une femme casanière et acharnée à son travail comme la passementière, qu'est-ce que c'est?....

Les mois et les inventaires s'étaient succédé, la laissant toujours la même, à la tête de sa fabrique et de ses ouvriers.

En elle, où rien ne se perdait ni ne s'oubliait, la rancune que lui avait laissée le départ de sa contremaitresse favorite, ne s'était point affaiblie.

Un jour, alors que Roselin était déjà établi depuis longtemps et avait réussi, elle le rencontra dans une maison, où elle faisait également des affaires, et elle l'eut vite reconnu.

—Tiens! dit-elle, c'est donc vous, le Vallauris, de la rue Denfert!...... Compliments, mon cher, vous avez marché!

Roselin démonté ne sut que balbutier des mots confus.

—Et cette petite fille que vous aviez recueillie après l'incendie, qu'est-elle devenue? demanda Mme Varnet, ne voulant pas montrer d'hostilité à un chef de maison aussi sérieux que son ancien ouvrier, et dont elle pouvait avoir besoin.

—Nous l'avons toujours avec nous, patronne!....répondit l'industriel oubliant dans son trouble profond les constantes recommandations de Laure qui voulait faire passer Henriette pour leur fille véritable.

—C'est très bien, cela. Votre charité vous a porté bonheur.

Mes amitiés à Mme Roselin. C'est mal de m'avoir oubliée, je serais si aise de la revoir.

Et le cœur enfiellé, mais les lèvres souriantes, elle s'éloigna.

En avait-il de la chance, ce Vallauris!....

Et il lui resta dans l'âme une flèche d'envie, d'autant plus aiguë que Laure ne vint jamais la voir.

Diane, qui avait fini par découvrir d'abord l'existence de Mme Varnet, ensuite son adresse, trouva une terre bien préparée.

La marquise n'eut pas besoin de déployer le quart de son habileté pour faire parler la passementière, l'amener à raconter ses griefs, et débonder ses récriminations jalouses.

—Y a-t-il des gens veinards!.... des parvenus sans le sou, qui avaient créé une semblable maison, et étaient arrivés à une si étonnante fortune lorsqu'elle, malgré ses relations, sa parenté, sa clientèle ancienne, avait à peine pu vivre!....

Mais cela importait peu à la marquise; ce qu'elle voulait savoir, c'était si les Vallauris d'aujourd'hui étaient bien les Roselin d'autrefois, par conséquent si cette Henriette, qui vivait avec eux, était leur fille légitime ou la petite Marie élevée par Clémence Foulon.

En effet, on n'a pas oublié que l'ancienne concierge de la rue de la Fontaine-au-Roi, celle que Diane avait retrouvée à Levallois-Perret, lui avait certifié que les Roselin après l'incendie et l'enquête étaient retournés dans leur pays en Provence.

Elle l'avait cru d'abord. Ce prénom de Roselin, fort commun dans le Sud-Est, pouvait être porté par deux individus. Mais peu à peu ses soupçons anciens étaient revenus, surtout lorsqu'en arrivant à Argelles, elle avait revu Henriette avec son grand chapeau dans le vestibule.

C'était Marguerite de Rhodes, vivante, ressuscitée.

—Ah! se dit alors Diane, par tous les moyens possibles, je saurai si les Vallauris et les Roselin ne font qu'un!....

Pour en arriver là, elle devait retrouver dans le monde industriel quelqu'un qui, les ayant connus autrefois, pouvait les avoir retrouvés dans leur nouvelle situation.

C'était ainsi qu'un seul mot de Roselin, lui avait fait découvrir Mme Varnet.

La passementière fut aussi affirmative que possible.

—Oui, Roselin de la rue de la Fontaine-au-Roi et Roselin Vallauris étaient un seul individu. Quant à la fille qu'il avait eue, Roses, elle était morte pendant qu'ils étaient tous les deux, le mari et la femme, chez Mme Varnet, et la jeune fille connue sous le nom d'Henriette Vallauris, ne pouvait être [illegible]

[illegible]

Ses soupçons s'étaient changés en certitude pendant qu'une autre certitude également entrait en elle:

C'est que Jacques de Rhodes avait rencontré Henriette Vallauris dans la campagne, et qu'il l'avait reconnue pour la fille de Marguerite.

A l'aide du médaillon que le comte lui avait arraché des mains, à elle, Diane, dans la charmille d'Argelles!....

Certainement, et sa vieille habileté lui faisait donc défaut, qu'elle n'ait pas soupçonné, et vu, et deviné cela plus tôt!....

Lorsque Jean Tailladet, son fidèle et toujours dévoué serviteur, le cocher qui jadis l'avait sauvée des poursuites de Marcel Barrère, lui avait dit que le comte de Rhodes causait souvent avec Mlle Vallauris dans les bois ou les montagnes; que même Henriette allait fréquemment à Astarac, Diane qui croyait fermement que Souriquette était la fille légitime des Vallauris, n'y avait attaché aucune importance.

Niaise!...... Triple niaise qu'elle était!....

Jacques de Rhodes l'avait roulée une fois de plus.

Mais il avait donc fait un pacte avec toutes les puissances infernales, ce maudit, pour avoir si miraculeusement retrouvé cette enfant perdue!....

Et c'était elle, Diane, qui, par le mariage d'Inès avec Maurice Vallauris, l'avait mis en présence de la fille de Marguerite!....

Sans cela l'eût-il jamais rencontrée de par le monde?......

Un instant, la marquise fut accablée sous cette complication, providentielle à coup sûr.

Mais bientôt son amour immense pour sa fille lui rendit son courage, son invincible énergie, sa volonté de vaincre à tout prix.

[illegible]

Pour la première fois de sa vie, Diane [illegible]

Diane, un aléa terrible se présenta.

—Il n'y a pas de preuves, se dit-elle, les yeux subitement arrondis de frayeur. Et Annette Castarède qui les connaît toutes, elle, et qui ne me donne pas de ses nouvelles, et qui est malade, peut-être délirante entre les mains de son fils, que M. de Rhodes a sans doute chargé de lui arracher mon secret!...... Ah! folle que je suis, pourquoi l'ai-je laissée là-bas!....

Elle voulut partir.

Mais une découverte terrible l'arrêta. Inès était devenue la maîtresse du duc de Candales, et pour ne pas que ce secret de honte tombât entre les mains des Vallauris, il fallait que Diane restât là, prête à tout, surtout à abuser ces braves gens.

En effet, Maurice, dont l'énergie était revenue, ne tuerait-il pas sa femme s'il découvrait son infamie, ou bien ne demanderait-il pas le divorce?....

Et le divorce, avec la manière dont la liquidation de leurs affaires s'était faite, n'était-ce pas la ruine, la misère noire, puisqu'Argelles lui-même, maintenant, appartenait,—pas même à Maurice,—mais à Roselin?

Pleine de fiel et de rage, elle écrivit à Jean Tailladet et lui ordonna d'aller à Bordeaux savoir ce qui se passait, puis de venir le lui apprendre lui-même, car Diane ne s'en rapportait point à la poste pour des choses aussi graves.

Afin qu'une imprudence d'Inès, fort peu inquiète de sa réputation, ne vint pas les livrer toutes les deux à Laure ou à Roselin, et surtout à Henriette, dont elle redoutait les yeux perçants, la marquise avait résolu de quitter la maison de la rue Denfert, en demandant aux Vallauris la réalisation de la promesse faite à Argelles.

Mais on a vu qu'il était déjà trop tard, et que Laure venait de découvrir la honte de sa belle-fille, lorsque Mme d'Argelles lui adressa sa requête.

On sait dans quels termes Mme Roselin la reçut.

Pour la première fois de sa vie, Diane [illegible]

Dans un état de fureur impossible à maîtriser, en sortant de chez Laure, elle alla trouver sa fille.

Celle-ci la reçut comme elle en avait du reste l'habitude, chaque fois que quelque chose n'allait pas au gré de ses désirs.

Mais, ce jour-là, Diane devait lui résister,—leur situation étant en jeu,—et lui parler comme elle ne l'avait jamais fait.

—Il ne s'agit pas de te faire la morale, lui dit-elle, et de t'amener à comprendre,—cependant la vérité,—qu'une femme, une mère surtout ne doit pas manquer à ses devoirs....

Inès l'interrompit, très ironique.

—C'est toi qui me parles ainsi, dit-elle. Il paraît que la sagesse t'est venue avec l'âge. Quand je serai vieille, moi aussi, je penserai peut-être de même. Ces choses-là se voient.... Quand le diable devient vieux.... En attendant, laisse-moi la paix, n'est-ce pas?....

—Malheureuse!.... tu n'as donc aucun respect, aucun sentiment dans le cœur, que tu me parles ainsi, à moi ta mère....

—Adoptive. Ce qui est infiniment moins grave, et pas du tout la même chose. Alors, comme tu n'as aucun droit sur moi, ni celui du sang, ni celui de la conduite irréprochable, il faut me laisser tranquille, ma chère!....

Diane sentit un immense, un profond découragement la prendre.

Un instant, pour sauver cette vicieuse et légère créature qu'elle aimait plus que sa vie, elle eut l'idée de tout lui révéler, les liens qui les unissaient toutes les deux, le crime commis pour lui assurer un avenir et une fortune, l'amour prodigué depuis qu'elle était au monde.

Mais Inès comprendrait-elle tout cela?

Ce n'était pas probable.

Toute au caprice qu'avait su lui inspirer Louis d'Astarac, elle ne le croirait pas, ou bien la croyant elle irait quand même vers la fantaisie qui l'attirait, sans vouloir constater le terrible danger qui les menaçait toutes les deux.

Alors, à quoi bon s'humilier devant sa fille et lui dévoiler la source de son infamie, si cela ne devait servir à rien?

[illegible]